

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
-------------------	--	--

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	13
----	----	----

Séance ordinaire du Vendredi 1^{er} avril 2016

Date de la convocation : 22/03/2016

Affichage du 05/04/2016
au 15/05/2016

L'an deux mille seize, le vendredi premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, **Maire**

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Caroline MOUTIER, Hervé NIVA, Ronald STIBLING, Pascale RIEDINGER, Guillaume DUMONT, Jonathan KAISER.

Absents : Pascal DIEMER, Pascale WEISSENBACH.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Vote des taxes locales
02	Vote des subventions
03	Compte administratif et compte de gestion 2015
04	Affectation du résultat de fonctionnement
05	Budget primitif 2016
06	Sortie «classe de neige» : REPORTE
07	Contrat Unique d'Insertion
08	Révision des charges du logement de l'école maternelle
09	Motion sur le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace Moselle
10	Demande de soutien à l'investissement public local pour les travaux de rénovation et de mise aux normes des bâtiments communaux
11	Demande de subvention «Pacte ruralité» pour les travaux d'enfouissement des réseaux route de Waltembourg 2 ^{ème} tranche
12	Demande de subvention au Sénateur Philippe LEROY pour la rénovation de la toiture de la mairie
13	Demande de subvention à la Députée Aurélie FILLIPETTI pour les travaux d'enfouissement des réseaux route de Waltembourg 2 ^{ème} tranche
14	Demande de subvention au Sénateur Jean-Pierre MASSERET pour la création d'un lotissement communal dans la route de Waltembourg
15	Demande de subvention au Sénateur Daniel GREMILLET pour l'acquisition de nouveaux équipements à l'aire de jeux
16	Demande de subvention au Député Céleste LETT pour la mise en place d'un règlement municipal
17	Demande de subvention au Député Denis JACQUT pour la rénovation de l'ancien cimetière
18	Demande de subvention à la Députée Paola ZANETTI pour l'accessibilité de la mairie
19	Demande de subvention à la Députée Marie-Jo ZIMMERMANN pour l'accessibilité de l'école maternelle
20	Demande de subvention au Député Michel LIEBGOTT pour la mise aux normes des sanitaires aux vestiaires
21	Nom de l'impasse créée dans la rue du Château d'eau
22	Divers et communications

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 FEVRIER 2016

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

**Objet de la
délibération**

N° 01 - VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, le maintien des taux des taxes locales, pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,35 %
- Taxe foncière bâti : 10,44 %
- Taxe foncière non bâti : 73,56 %
- Produit CFE : 18,86 %

/

**Objet de la
délibération**

N° 02 - SUBVENTIONS 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2016.

Amicale des Sapeurs-Pompiers	600,00 €
Association des donneurs de sang bénévoles	100,00 €
Club Vosgien	50,00 €
Prévention routière	50,00 €
Souvenir Français	30,00 €
Association d'Accompagnement des Personnes Handicapées ou âgées (A.A.P.H.A.)	80,00 €
DIVERS	1 090,00 €
TOTAL	2 000,00 €

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du budget primitif de l'exercice 2016.

/

**Objet de la
délibération**

N° 03 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2015 : BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Yannick EON, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 429 545,90 € en dépenses de fonctionnement et à 550 876,71 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 121 330,81 €.
- 386 598,66 € en dépenses d'investissement et à 549 470,64 € pour les recettes d'investissement, soit un excédent de 162 871,98 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

Objet de la
délibération**N° 04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : + 158 502,79 €.

Les restes à réaliser étant de 120 803,00 € ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à 120 803,00 € correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de 152 737,78 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 4 369,19 €	+ 162 871,98 €	+ 158 502,79 €
Fonctionnement (après affectation)	+ 31 406,97 €	+ 121 330,81 €	+ 152 737,78 €
TOTAL	+ 27 037,78 €	+ 284 202,79 €	+ 311 240,57 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

→ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) (correspondant au besoin de financement réel)	120 803,00 €
→ Solde disponible en report à nouveau créditeur (reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)	31 934,78 €

Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en recettes d'investissement :	158 502,79 €
---	---------------------

/

Objet de la
délibération**N° 05 - BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal de l'exercice 2016, qui s'équilibre à 497 054,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 623 782,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement, soit un budget total de 1 120 836,00 €.

/

N° 06 - SORTIE CLASSE DES NEIGES : REPORTE

/

Objet de la
délibération**N° 07 - CONTRAT AMENAGEMENT DANS L'EMPLOI :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de renouvellement d'un contrat d'Aménagement dans l'Emploi (CAE - CUI).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la prolongation du Contrat d'Aménagement dans l'Emploi, de M. MOURANT Charles, à raison de 25 heures par semaine, à partir du 1^{er} juin 2016.
- Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Objet de la délibération

N° 08 - CHARGES DU LOGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE :

Vu le coût des charges du logement de l'école maternelle sise n° 05, Rue de l'Eglise, et en accord avec Monsieur FABRE Loïc : locataire actuel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à la révision du loyer et des charges le 1^{er} avril de chaque année.
- Fixe le montant des charges mensuelles à 80,00 € à partir du 1^{er} avril 2016.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et est autorisé à signer l'avenant au bail à intervenir.

/

Objet de la délibération

N° 09 - : MOTION EN FAVEUR DU REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE :

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie pour l'avenir et un exemple de solidarité remarquable.

Les élus de la commune de HENRIDORFF souhaitent témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local via une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France et, à cette fin, soutiennent l'alignement des prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi et l'adoption d'un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs déjà effectif dans le reste de la France.

/

Objet de la délibération

N° 10 - DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR LA RENOVATION ET LA MISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Le Maire propose et soumet au Conseil Municipal le projet de rénovation et de mise aux normes des bâtiments communaux.

Dans l'optique de la mise aux normes de l'accessibilité, de la mise en conformité de la mairie, qui est un ancien bâtiment datant du 18^{ème} siècle, où de sérieux travaux sont indispensables pour résorber d'importantes fuites dans la toiture ; pour la mise aux normes du système électrique et la conformité des sanitaires, la commune projette la «rénovation et la mise aux normes des bâtiments communaux». Dans ce projet, la municipalité englobera les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'école maternelle et des vestiaires. Cela entraînera une amélioration du cadre de vie de nos habitants. Le montant des devis des diverses sociétés sollicitées, s'élèvent à un total de 180 918,24 € HT, soit 216 121,58 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Adopte ce projet
- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	180 101,32 €
COUT TOTAL T.T.C.	216 121,58 €
Subvention AMITER :	30 000,00 €
Récupération de la T.V.A. : 16,404 % sur le montant TTC ...	35 452,58 €
Soit à la charge de la commune a payé sur fonds libres	150 669,00 €
Inscription au budget	216 121,58 €

- Sollicite le soutien à l'investissement local
- Charge le Maire de faire les démarches à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 11 - DEMANDE DE SUBVENTION «PACTE SPECIFIQUE RURALITE» POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (2^{ème} tranche) ROUTE DE WALTEMBOURG :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'enfouissement des réseaux secs (2^{ème} tranche) dans la route de Waltembourg.

Le montant du devis de la société «TOPOGIS» de MONCOURT s'élève à :

✚ 115 060,10 € H.T., soit 138 072,12 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite la subvention dans le cadre du «Pacte Spécifique pour la ruralité»
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 12 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M. LE SENATEUR PHILIPPE LEROY POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la rénovation de la toiture de la mairie.

Le montant du devis de la société «RAUCH André» de BROUVILLER s'élève à 44 090,80 € H.T., soit 52 908,96 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès du Sénateur Philippe LEROY,
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 13 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MME LA DEPUTEE Aurélie FILLIPETTI POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE WALTEMBOURG (2^{ème} tranche) :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux dans la route de Waltembourg (2^{ème} tranche).

Le montant du devis de la société «TOPOGIS» de MONTCOURT s'élève à 115 060,10 € H.T., soit 138 072,12 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès de Mme. La Députée Aurélie FILLIPETTI,
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 14 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SENATEUR Jean-Pierre MASSERET POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la création d'un lotissement communal, à l'entrée du village sur la route de Waltembourg.

Le montant du devis de la société «BECK Antoine» de ROMELFING s'élève à 149 469,00 € H.T., soit 179 362,80 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès du Sénateur Jean-Pierre MASSERET
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération

N° 15 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SENATEUR Daniel GREMILLET POUR DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS A L'AIRE DE JEUX :

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'acquisition de nouveaux équipements de notre aire de jeux.

Le montant des devis s'élèvent à :

- 8 150,00 € H.T, soit 9 780,00 € pour la société « SATD » de RUSS
- 9 555,00 € H.T., soit 11 066,00 € TTC pour la société «IMAJ» de LACROIX SUR MEUSE

Soit un total de 17 705,00 H.T., soit 21 246,00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès du Sénateur Daniel GREMILLET
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération

N° 16 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPUTE Céleste LETT POUR LA MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT MUNICIPAL :

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la mise en place d'un règlement municipal.

Le montant du devis de la société «ECOLOR» de FENETRANGE s'élève à 5 125,00 € H.T., soit 6 150,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès du Député Céleste LETT
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération

N° 17 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPUTE Denis JACQUAT POUR LA RENOVATION DE L'ANCIEN CIMETIERE :

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif aux travaux de rénovation de l'ancien cimetière.

Le devis de la société «PHALSBOURG CONSTRUCTION» de PHALSBOURG s'élève à 4 860,72 € H.T., soit 5 832,86 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès du Député Denis JACQUAT
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 18 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MME LA DEPUTEE Paola ZANETTI POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'accessibilité de la mairie.
Les devis de la société «PHALSBOURG CONSTRUCTION» de PHALSBOURG s'élèvent à 7 204,10 € H.T., soit 8 644,92 € TTC. et 6 641,35 € H.T, soit 7 969,62 € TTC.
Soit un total de 13 845,45 € H.T., soit 16 614,54 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès de Mme. La Députée Paola ZANETTI
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 19 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MME LA DEPUTEE Marie-Jo ZIMMERMANN POUR L'ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'accessibilité de l'école maternelle.

Le devis de la société «PHALSBOURG CONSTRUCTION» de PHALSBOURG s'élève à 3 306,73 € H.T., soit 3 968,08 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès de Mme. La Députée Marie-Jo ZIMMERMANN
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 20 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPUTE Michel LIEBGOTT POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE MISE AUX NORMES DES SANITAIRES AUX VESTIAIRES :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif aux travaux d'accessibilité et de mise aux normes des sanitaires des vestiaires communaux.

Les devis de la société «BATI SERVICE» d'ARZVILLER s'élèvent à 24 593,20 € H.T., soit 29 511,84 € TTC. et à 14 031,00 € H.T, soit 16 837,20 € T.T.C.

Soit un total de 38 624,20 € H.T., soit 46 349,04 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune
- Sollicite une subvention auprès du Député Michel LIEBGOTT
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 21 - NOM DE L'IMPASSE CREEE DANS LA RUE DU CHATEAU D'EAU ET NUMEROTATION DES MAISONS :**

Suite à la création de l'impasse dans la rue du château d'eau, deux maisons d'habitation vont être construites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par douze voix pour et une abstention de :

- Nommer cette impasse : «**Impasse des Coquelicots**»
- Numérotter les maisons comme suit :
 - 1^{ère} maison à gauche dans l'impasse n° 01
 - 1^{ère} maison à droite dans l'impasse n° 02
- charge le maire de l'exécution de la présente décision.

/

Divers et communications :

1. Lotissement communal : La commune propose de verser la somme de 1 715,47 € (soit 26,40 € de l'are, selon les textes en vigueur), au titre d'une indemnité d'éviction au GAEC HECHINGER, suite à l'achat des terrains cadastrés au lieudit «Holzweg» dans la route de Waltembourg dans le but de créer un lotissement communal. La municipalité est toujours dans l'attente du retour d'une «résiliation de bail à l'amiable» avec l'exploitant.
2. Assainissement : L'étude est toujours en cours avec le cabinet «Lambert». Une réunion est prévue le 27 avril 2016 pour faire un premier point.
3. Poteau d'incendie : un poteau d'incendie «fuit» dans la rue des vergers. Le Maire est chargé de demander des devis auprès de services compétents.
4. Régulation du chauffage de l'école maternelle : Afin de pouvoir calculer la consommation réelle du locataire, l'entreprise «Hofbauer», procédera prochainement à l'installation d'un compteur.
5. Défibrillateur : La municipalité envisage l'achat d'un défibrillateur. Il était prévu de faire un achat groupé par le biais de la Communauté des Communes. Affaire à suivre....
6. Terrains Hofmuhl : Le notaire chargé de la transcription des terrains de la verrerie au nom de M. BLAES Mario avance dans l'élaboration de ce dossier. Au terme de cette transaction, la municipalité va pouvoir acquérir les parcelles cadastrées section 7 du lieudit- « Danmatt » appartenant à M. BLAES Mario, à l'euro symbolique.

La séance a été levée à 22 heures 50.

ÉMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1er Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 ^{ème} Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 ^{ème} Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald, Conseiller :	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère : Absente	KAISER Jonathan, Conseiller :